

Comité consultatif pour la gestion de la forêt communale de Kintzheim

Réunion du 27 janvier 2025

Réunion de travail



Ordre du jour.

- 1°) Révision du document d'aménagement forestier 2026-2047.
- 2°) Îlot de Sénescence.
- 3°) Propositions pour la rénovation de l'arboretum

Révision du document d'aménagement forestier 2026-2047

Pourquoi avoir un plan d'aménagement forestier ?

L'aménagement forestier consiste à procéder à un ensemble d'analyses indispensables pour connaître la richesse et les potentialités des milieux naturels et de préciser les besoins socio-économiques présents et futurs.

Ces analyses vont guider le choix des objectifs qui vont être retenus pour la forêt.

Présentation des modalités.

Intervention de Mme François et M. Neuner de l'ONF.

Objectif:

Création d'un groupe de travail participant à l'élaboration du document d'aménagement forestier.

Planifier la prochaine réunion de travail.

Îlot de Sénescence.

➤ Pourquoi un îlot de Sénescence dans notre forêt?

- La mise en place d'un îlot de sénescence dans une forêt communale alsacienne contribue à préserver la diversité biologique, à maintenir des habitats pour des espèces liées aux vieux bois, et à renforcer les processus naturels de la forêt. C'est une démarche positive pour la gestion durable des forêts, compatible avec les enjeux de conservation du patrimoine naturel.

Les étapes de mise en place d'un ou plusieurs îlots!!

Choisir un secteur adapté :

il est important de sélectionner un endroit de la forêt où l'îlot pourra se développer sans perturber l'écosystème global de la forêt. Il peut s'agir de zones moins productives, comme des parcelles de faible qualité ou des endroits difficilement accessibles. Analyse de l'état de la forêt : Il faut évaluer l'âge des arbres, leur diversité et la présence d'espèces rares ou protégées qui pourraient bénéficier d'un îlot de sénescence. L'objectif est de choisir un espace où l'intervention humaine sera minimale tout en préservant l'équilibre de l'ensemble de la forêt.

Déterminer les dimensions de l'îlot

- **Taille de l'îlot** : En général, un îlot de sénescence doit être suffisamment grand pour permettre un développement naturel des arbres âgés et de la faune associée. La taille peut varier en fonction de la taille de la forêt, mais on parle souvent de quelques hectares. Les dimensions peuvent être ajustées en fonction de la configuration du terrain et de la composition forestière.
- **Connexion avec d'autres habitats** : Il est préférable que l'îlot soit relié à d'autres zones naturelles ou habitats pour permettre une meilleure dispersion des espèces et éviter l'isolement

Îlot de Sénescence.

Mise en place de la gestion spécifique:

- **Laisser l'espace sans intervention humaine** : L'idée de base est de ne pas intervenir sur l'îlot, en le laissant se dégrader naturellement. Aucun abattage d'arbres ou récolte de bois ne doit être effectué dans cette zone, à l'exception de certaines pratiques pour éviter les risques sanitaires ou de sécurité.
- **Favoriser le processus de sénescence** : Pour faciliter l'apparition de structures vieillissantes dans l'îlot, on peut laisser certains arbres anciens non exploités, laisser des arbres morts debout (bois sur pied) ou encourager la mort naturelle des arbres par des interventions ciblées comme l'éclaircie douce. Cela permet d'assurer que des niches écologiques se développent.

Suivi écologique

- **Suivi de la biodiversité** : Une fois l'îlot en place, un suivi régulier est nécessaire pour observer l'évolution de la faune et de la flore. Cela permet de vérifier si l'îlot remplit bien son rôle écologique et d'adapter la gestion en fonction des résultats.
- **Inventaires floristiques et faunistiques** : Réaliser des inventaires d'espèces animales et végétales pour évaluer la biodiversité et identifier d'éventuels problèmes ou opportunités d'amélioration (exemple : apparition de nouvelles espèces, impact d'une maladie, etc.).

Îlot de Sénescence.

Communication et concertation

- **Impliquer les parties prenantes** : Dans le cadre d'une forêt communale, il est important de consulter les autorités locales, les gestionnaires forestiers et la communauté. Cela permet d'assurer une gestion collective et d'obtenir l'adhésion à long terme.
- **Sensibilisation du public** : Informer la population locale et les usagers de la forêt (randonneurs, chasseurs, etc.) sur la création de cet îlot et les objectifs écologiques qui y sont associés, afin d'éviter toute perturbation ou malentendu.

Respect des réglementations locales et nationales

- **Conformité avec les réglementations environnementales** : Vérifiez que la création de l'îlot de sénescence respecte les réglementations locales, régionales et nationales concernant la gestion des forêts, la protection de la biodiversité et les espaces naturels sensibles.

Maintien de la zone en « libre évolution »

- **Gestion à long terme** : L'îlot sera laissé à l'évolution naturelle, mais il peut être nécessaire de réajuster certaines pratiques en fonction des évolutions naturelles de l'écosystème, comme la gestion des incendies, des maladies ou des infestations de parasites.

Îlot de Sénescence.

Existe-t-il des subventions pour la mise en place d'îlots de sénescences?

Oui, des subventions sont accordées:

Le Plan de Relance de la Forêt et du Bois (France)

- Dans le cadre de la politique forestière en France, des aides sont parfois proposées pour la gestion durable des forêts, y compris la préservation des écosystèmes et des habitats naturels. Cela peut inclure des compensations pour les pertes d'exploitation causées par des pratiques comme la création d'îlots de sénescence.
- Il existe notamment des subventions pour la gestion forestière durable, la prévention des risques sanitaires ou les projets de biodiversité, ce qui pourrait couvrir certaines pertes indirectes liées à ces démarches.

La Politique Agricole Commune (PAC)

- Les forêts peuvent bénéficier de subventions européennes dans le cadre des aides de la PAC, surtout si des actions de préservation de la biodiversité sont menées. Les aides peuvent être sous forme de **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** qui permettent de compenser des pratiques spécifiques, comme la conservation des habitats naturels ou la gestion des forêts anciennes.
- La France dispose de dispositifs spécifiques dans ce cadre pour soutenir les actions favorisant la biodiversité forestière, comme les îlots de sénescence, dans le cadre des **programmes de développement rural (PDR)**.

Îlot de Sénescence.

Existe-t-il des subventions pour la mise en place d'îlots de sénescences?

Oui, des subventions sont accordées:

Fonds pour les calamités et crises forestières

• En cas de sinistres ou de crises écologiques, telles que des épidémies de maladies des arbres, des sécheresses ou des tempêtes, des aides exceptionnelles peuvent être mises en place pour compenser les pertes économiques des exploitants forestiers. Bien que cela ne concerne pas directement la création d'îlots de sénescence, ces fonds peuvent parfois être sollicités en cas de perte de production due à des pratiques de gestion ou des événements climatiques.

Les aides de l'ONF (Office National des Forêts)

• L'ONF peut également offrir des aides ou conseils pour la gestion des forêts publiques ou communales. Si la forêt communale fait partie du domaine de l'ONF ou si elle bénéficie d'un partenariat, il peut y avoir des aides pour mettre en place des projets forestiers favorisant la biodiversité.

Les aides spécifiques à la conservation de la biodiversité

• Certaines subventions peuvent être attribuées par des institutions comme **France Nature Environnement** ou des fondations privées, notamment pour des projets qui contribuent à la protection des habitats naturels. Ces aides peuvent venir compléter les aides publiques pour soutenir la gestion de la forêt dans un objectif de conservation.

Comment accéder à ces subventions?

- **Pour accéder à ces subventions, il faut:**
- **Établir un projet précis** : Détaillez votre projet d'îlot de sénescence, les actions à mettre en place, les objectifs écologiques visés, et les impacts attendus.
- **Contactez les services compétents** : Rapprochez-vous des **services agricoles ou forestiers** locaux, des autorités régionales ou des agences de l'ONF pour savoir quelles aides sont disponibles et comment faire une demande.
- **Consulter les appels à projets** : Des appels à projets pour la gestion durable des forêts ou la biodiversité peuvent être lancés périodiquement par des structures publiques ou privées. Vous pouvez vous inscrire sur les sites des autorités locales pour en savoir plus.

Projet de rénovation de l'arboretum?

➤ Lucille Goepp, Xavier WRTAL

- Le projet
- Panneau d'orientation existant
- Panneau ONF
- Esquisse panneau « essence d'arbre
- Esquisse panneau « Oiseau »
- Esquisse panneau « différenciation conifères »
- Budget

4°) Points Divers

- Prochaines dates de rencontre et sortie en forêt.
- Prochaine date de rencontre, semaines S12, Visite des plantations réalisées et de la parcelle en régénération
- Parcelle 30 sujet « Régénération naturel et visite de la parcelle »
- Plantation des sapins Nordmann à la pépinière

Merci pour votre participation

